

Chapitre 6

PROTECTION DES INTÉRÊTS PRIVÉS

Services consulaires

Près de 40 millions de Canadiens se rendent chaque année à l'étranger, les États-Unis étant la destination de la majeure partie d'entre eux. En 1983, quelque 1,7 millions de Canadiens ont fait des séjours dans des pays autres que les États-Unis, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Ils se trouvent parfois dans des situations difficiles et s'adressent, pour obtenir de l'aide, à l'une des 124 missions canadiennes réparties dans le monde entier. Ils sont encouragés tout d'abord à résoudre leurs propres problèmes mais, s'ils sont impuissants à le faire, le ministère essaie de leur venir en aide au moyen de son programme de services consulaires. L'assistance consulaire revêt diverses formes : délivrer des passeports et offrir des services de citoyenneté; faciliter les transferts de fonds et/ou le retour au Canada des Canadiens qui se trouvent sans ressources ou sont atteints d'invalidité; s'assurer que les Canadiens détenus ou emprisonnés sont traités équitablement selon les lois du pays d'accueil; les aider à communiquer avec leur famille et leurs amis au Canada et, dans certains cas, faciliter leur transfert à destination de prisons canadiennes aux termes des traités sur le transfèrement des délinquants que le Canada a négociés avec un certain nombre de pays; fournir des renseignements, des conseils aux Canadiens qui font face à une situation critique, par exemple en cas de maladie, de décès, de litige concernant la garde d'un enfant, de biens perdus ou volés, ainsi qu'à l'égard d'autres questions relevant de l'article 5 de la Convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires. Dans le cas de grandes catastrophes nationales, de troubles civils et de guerre, le ministère peut prendre des dispositions pour faire évacuer les Canadiens de la région en cause.

La demande de services consulaires a augmenté ces dernières années, les Canadiens étant de plus en plus nombreux à voyager, à travailler et à résider en permanence à l'étranger. Le ministère a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives afin de répondre à leurs besoins.

Le nouveau *Manuel des instructions consulaires*, paru au cours de la dernière année financière, a été soumis à un réexamen en fonction de rajustements apportés aux lignes de conduite, ainsi que de l'évolution des besoins, des objectifs prioritaires, et des lois et règlements qui influent sur les services consulaires.

Plus de 800 Canadiens étaient détenus ou purgeaient une peine dans des prisons étrangères pendant l'année écoulée. Vingt-huit Canadiens incarcérés dans des prisons aux États-Unis, au Mexique et au Pérou ont été rapatriés au Canada aux termes d'accords sur le transfèrement des délinquants, qui permettent aux Canadiens emprisonnés à l'étranger d'achever de purger leur peine au Canada, près de leur famille et de leurs amis et dans des conditions qui améliorent leurs chances de redressement et de réinsertion dans la société

canadienne. Le Canada a continué de négocier des accords de ce genre avec d'autres pays. Deux divisions du ministère ont assuré les services voulus de soutien de la politique et des activités aux missions à l'étranger, et elles se sont chargées de demeurer en contact avec les parents et amis des personnes détenues à l'étranger et d'autres Canadiens en difficulté. Elles ont mis en œuvre un programme de sensibilisation du grand public qui fait connaître aux Canadiens les difficultés que peuvent comporter des voyages et séjours à l'étranger et les renseigne sur les services offerts par le ministère aux voyageurs canadiens.

Pendant l'année, le ministère a révisé ses plans d'assistance aux Canadiens qui se trouvent dans des situations critiques dans des régions où surviennent des troubles civils ou politiques. Les nouveaux plans tiennent compte de l'évolution de la situation et de tout autre facteur qui pourrait empêcher le ministère de réagir efficacement en cas d'urgence.

Dans certaines régions où le Canada n'a pas de représentant diplomatique ou consulaire attitré, les consuls honoraires ont pour fonction de dispenser sur place des services consulaires aux Canadiens qui sont de passage ou qui vivent en permanence à l'étranger. En certains endroits, ils contribuent également à la mise en œuvre d'autres programmes du ministère dans les domaines de l'expansion du commerce, des affaires publiques et des relations générales. Pendant l'année à l'étude, des consuls honoraires ont été nommés à Acapulco (Mexique), à Auckland (Nouvelle-Zélande), à Bujumbura (République du Burundi), à Karachi (Pakistan) et à Belize (Belize), ce qui porte à 24 le nombre de consulats dirigés par des consuls honoraires.

Le Canada a continué de négocier des conventions consulaires bilatérales avec d'autres pays, notamment ceux où des Canadiens ont connu des difficultés, lorsque le ministère estime qu'un accord lui rendrait plus facile la tâche de protéger et d'aider les Canadiens. Après des consultations avec les provinces, les négociations ont repris avec l'URSS et la Hongrie en 1983, et des préparatifs ont été faits pour qu'elles reprennent aussi avec d'autres pays de l'Europe de l'Est.

Services des passeports

Plus de trois millions et demi de Canadiens sont présentement détenteurs d'un passeport valide. En augmentation constante durant les cinq dernières années au taux d'environ 5 p. 100 par an, le nombre moyen de passeports délivrés s'est accru de 19 p. 100 en 1983-1984. Bien qu'aucun facteur particulier ne crée cette demande de passeports, l'augmentation peut être due en partie à des cours du change favorables (sauf avec les États-Unis) et à des tarifs raisonnables des agences de voyage.

Pendant l'année financière 1983-1984, le Bureau des passeports a délivré au total 830 000 passeports canadiens, certificats d'identité et titres de voyage établis en vertu de